

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
23 juillet 2019
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-treizième session
Point 15 de l'ordre du jour
Culture de paix

Conseil de sécurité
Soixante-quatorzième année

**Lettres identiques datées du 12 juillet 2019, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par la Représentante permanente du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une note de réflexion concernant la proposition du Président de la République libanaise, Michel Aoun, d'établir l'Académie de l'Homme pour la rencontre et le dialogue (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 15 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(Signé) Amal **Mudallali**



**Annexe aux lettres identiques datées du 12 juillet 2019
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par la Représentante permanente du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Note de réflexion concernant la proposition du Président
de la République libanaise, le Général Michel Aoun, d'établir
l'Académie de l'Homme pour la rencontre et le dialogue**

I. Introduction

1. Depuis le début du siècle, l'Organisation des Nations Unies, par le biais de tous ses organes, redouble d'efforts afin de lutter contre le fléau du terrorisme, de l'extrémisme et du recours à la violence. Dans la Déclaration du Millénaire de l'ONU, les dirigeants du monde ont estimé que certaines valeurs fondamentales devaient sous-tendre les relations internationales, notamment la tolérance, déclarant ainsi que « les êtres humains doivent se respecter mutuellement dans toute la diversité de leurs croyances, de leurs cultures et de leurs langues. Les différences qui existent au sein des sociétés et entre les sociétés ne devraient pas être redoutées ni réprimées, mais vénérées en tant que bien précieux de l'humanité. Il faudrait promouvoir activement une culture de paix et le dialogue entre toutes les civilisations ». Ces dirigeants ont également souligné l'importance d'un dialogue ayant trait à la coopération entre les religions.

2. Dans le document final du Sommet mondial de 2005, les dirigeants du monde ont réaffirmé leur engagement à prendre des mesures propres à promouvoir une culture de paix et un dialogue aux niveaux local, national, régional et international. Ils se sont également félicités de l'initiative concernant l'Alliance des civilisations annoncée par le Secrétaire général le 14 juillet 2005. En 2008, l'Assemblée générale a décidé, par sa résolution [62/90](#), de proclamer l'année 2010 « Année internationale du rapprochement des cultures ».

3. Le Liban s'est rallié au Groupe des Amis de l'Alliance des civilisations en 2009. Un an plus tard, c'est à l'initiative du Liban, qui en assumait alors la présidence, que le Conseil de sécurité a tenu un débat sur le thème du dialogue entre les cultures au service de la paix et de la sécurité, considéré comme un instrument de diplomatie préventive, de gestion et de règlement des conflits et de consolidation de la paix. De plus, le Conseil a tenu en septembre 2011 un débat de haut niveau sur la consolidation et le renforcement de la diplomatie préventive, conformément à la position de l'ONU, qui voit nécessaire le passage d'une culture de la réaction à une culture de la prévention et définit la diplomatie préventive comme étant toute mesure prise pour prévenir les différends, empêcher les différends de dégénérer en conflits et limiter la propagation des conflits lorsqu'ils éclatent.

II. Les motifs

4. Le dialogue entre les cultures, les civilisations et les religions est le meilleur moyen de vaincre le terrorisme, qui demeure une menace pour le monde et les générations à venir. Ce terrorisme, qui cherche à détruire le patrimoine culturel humain et tout ce qui a trait aux civilisations, a recours aux moyens de communication modernes – qui ont été à la base inventés pour être au service de l'homme et du développement humain – en les utilisant pernicieusement pour répandre ses idées destructrices auprès d'une certaine jeunesse marginalisée, toutes nationalités

confondues, dont il exploite les faiblesses pour en faire un terrain propice à sa propagation dans le monde.

5. Ainsi, il ressort de ce qui précède qu'il importe de sensibiliser les nouvelles générations dans le monde entier, et au Moyen-Orient en particulier, à la tolérance en les rapprochant les unes des autres et en leur faisant découvrir d'autres civilisations afin que ces générations prennent part au développement de la civilisation humaine, et de les éclairer et les immuniser contre les tentatives de les entraîner sur le chemin du Mal.

6. Tant dans son histoire ancienne que contemporaine, le Liban a été fondé sur le principe de la coexistence et la culture du dialogue entre les religions. Le Liban a ainsi contribué à l'élaboration et la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme. De plus, le Liban constitue une version miniature du monde, dans toute sa diversité, notamment quant à la culture, la religion et l'éducation ; il se positionne ainsi sur la carte du monde comme un véritable trait d'union entre l'Orient et l'Occident. Partenaire à part entière qui s'active aussi bien dans le monde arabe, dans le monde francophone que dans le monde musulman, le Liban se trouve donc à l'avant-garde de ces États qui ont vocation à œuvrer en faveur du rapprochement des cultures différentes et d'encourager la jeunesse à se retrouver. À plus d'un égard, le Liban est, comme l'a dit Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II, « plus qu'un pays : [...] un message ».

III. L'initiative

7. À la lumière de ce qui précède, le Président de la République libanaise, le Général Michel Aoun a, du haut de la plus prestigieuse tribune internationale, lors de son allocution devant l'Assemblée générale le 21 septembre 2017, porté le Liban candidat pour devenir un siège permanent pour le dialogue entre les différentes civilisations, religions et ethnies, en tant qu'institution associée à l'ONU. Il s'est également entretenu avec le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, à propos de cette initiative.

8. Suite à ses entretiens locaux et internationaux, le Président Aoun a constaté que de nombreux États et institutions internationales avaient réservé un accueil favorable à son initiative et exprimé leur disposition à la suivre et à la soutenir.

IV. Le Plan d'action

9. L'initiative se traduit par la signature d'une convention multilatérale qui établirait l'Académie de l'Homme pour la rencontre et le dialogue avec son siège au Liban. Elle serait un projet international de rencontre et de dialogue permanent qui renforcerait l'esprit de coexistence et veillerait à répandre la culture de la connaissance et l'acceptation de l'Autre et du rapprochement entre les peuples, les cultures et les religions dans le cadre des principes de l'ONU et en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

10. Cette convention sera ouverte à l'adhésion des pays amis qui croient en l'importance du dialogue, de la diversité et du vivre-ensemble et qui la ratifieraient dans l'espoir de voir cette initiative obtenir le plus large soutien possible et le plus grand nombre d'adhérents, sous le parrainage de l'ONU.

11. Les statuts de l'Académie se fonderaient sur les libertés d'enseignement, d'expression et de croyance, ainsi que sur le respect des droits de l'homme, lesquels constituent les principes fondamentaux de tout dialogue. L'Académie appliquerait les

plus hauts standards professionnels en adoptant le dialogue dans les diverses spécialisations qu'elle offrirait, comme les sciences humaines, les relations internationales, la résolution des conflits, la médiation, la diplomatie préventive, le développement durable et l'égalité entre les sexes. Elle formerait ses étudiants en vue de l'obtention de diplômes universitaires qui seraient reconnus au niveau international.

V. Les partenaires

12. Les objectifs, la vision et le projet de l'Académie de former des générations responsables respectant la liberté de croyance et luttant contre toute tentative d'exclusion intellectuelle, s'accordent avec les programmes de l'ONU qui cherchent à combler le fossé entre les peuples, et plus particulièrement, la diplomatie préventive, qui vise à éliminer d'avance les sources des différends.

13. Le Liban est prêt à offrir le terrain sur lequel sera établie l'Académie, ainsi que les ressources humaines nécessaires. Le Secrétaire général, ainsi que d'éminentes personnalités académiques, siègeraient au conseil d'administration de l'Académie.

14. Le Liban cherche à mettre en marche l'exécution de cette initiative en collaboration avec l'ONU et les pays amis et souhaite que le plus grand nombre de ces pays signent la convention établissant l'Académie et deviennent par là même des partenaires du Liban dans ce projet dédié à l'Homme et sa culture, lequel contribuera à rapprocher les civilisations et les peuples, et plus particulièrement la jeunesse, afin que l'on se dirige tous ensemble vers un avenir meilleur pour l'Homme et le monde.
